

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, M. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

Date de la convocation

16 janvier 2026

Date d'affichage

16 janvier 2026

Objet de la délibération

**1 Achat public
1-1 Marchés Publics
1181 Avenant**

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Magali BLANLUET à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Fabrice PELLETIER.

Absents excusés : M. Bruno GUYARD, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommée secrétaire : Mme Solène MENNECIER

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'analyse et la proposition de la commission d'appel d'offres du 20 janvier 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, Adjoint au Maire,

**2026-005 - Avenants n°1
pour les travaux de
réfection du chemin des
Bourrassières**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE l'avenant n°1 pour les travaux de réfection du chemin des Bourrassières pour le lot n°1 : voirie, représentant une plus-value de 34 007.85 € HT soit 40 809.42 € TTC.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

-APPROUVE l'avenant n°1 pour les travaux de réfection du chemin des Bourrassières pour le lot n°2 : eau potable, représentant une plus-value de 3 513.75 € HT soit 4 216.50 € TTC.

et publication ou notification

30/01/2026

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces avenants.

La secrétaire de séance
Solène MENNECIER



Pour copie conforme,

Le Maire,
Frédéric MURA

